

Appel à manifestations d'intérêt

A destination des organismes de logements sociaux des Hauts-de-France



Faciliter l'installation de solaire thermique dans le logement social des Hauts-de-France.

Contact

Romain Gitton, consultant Energies Renouvelables,
07 57 44 10 01 - r.gitton@cd2e.com

CD2E, base 11/19, rue de Bourgogne, 62750 Loos-en-Gohelle



1. Présentation des acteurs

Le CD2E, association régionale et accélérateur de l'éco-transition dans les Hauts-de-France, lance un appel à manifestations d'intérêt (AMI) régional sur la chaleur solaire.

L'objectif est d'**accompagner l'installation de production d'eau chaude grâce au solaire thermique dans les logements sociaux.**

Partenaire de la Direction Régionale de l'ADEME depuis quelques années et partenaire du projet Interreg des Deux Mers SHIFFT sur la chaleur renouvelable, le CD2E a développé son expertise en animant la mission régionale de l'énergie solaire thermique.

De nombreux accompagnements ont été effectués notamment pour amener les projets pertinents économiquement et techniquement à candidater au Fonds Chaleur.

Son équipe de consultants apporte son expertise technique via un accompagnement gratuit sur le solaire thermique, notamment par la réalisation d'études d'opportunité de projet.

Dans le cadre de nos missions ADEME et SHIFFT, nous avons l'objectif d'accompagner sur deux ans l'installation de panneaux solaire thermique dans 2500 logements dans la région Hauts-de-France. Cet objectif ambitieux représente plusieurs dizaines de projets et permettrait d'éviter l'émission de centaines de tonnes de CO2 par an.

Le solaire thermique est aujourd'hui une solution reconnue, fonctionnant dans notre région et avec un objectif de développement régional colossal. Le SRADDET prévoit une augmentation sans précédent d'ici 2031, que l'ADEME vise de poursuivre jusqu'à 2050. Le CD2E travaille avec l'ADEME pour la stimulation de la demande du solaire thermique pour tous acteurs, et spécifiquement sur les logements sociaux dans le cadre du projet SHIFFT.

Le solaire thermique est une technologie robuste, performante et adaptée à l'ensoleillement des Hauts-de-France. Le rendement des capteurs thermiques est très élevé, aux alentours de 70%. Dans les logements individuels comme collectifs, il permet de préchauffer l'eau chaude sanitaire et d'en diminuer d'environ 50% la consommation annuelle. C'est la solution la moins chère et la plus efficace pour diminuer les émissions de carbone liées aux chauffe-eaux à gaz.

Dans les logements sociaux, le solaire thermique permet de diminuer les charges mensuelles des locataires, et donc de diminuer le risque d'impayés pour les bailleurs.

La durée de vie garantie des panneaux solaires thermiques est de 20 ans ; toutefois, plusieurs installations en France fonctionnent depuis plus de 30 ans aujourd'hui. De nombreuses garanties de longévité existent, telles que les contrats de performance énergétique (voir annexe), la garantie de résultats solaires fabricant ou les contrats de vente de chaleur.

2. Objectifs de l'AMI

Cet appel à manifestations d'intérêt s'appuie sur la transformation profonde de la filière solaire thermique dans la région au cours de la dernière décennie. Grâce à la montée en compétences des acteurs de toute la chaîne de valeur, à l'accompagnement du CD2E et de l'ADEME, le solaire thermique est devenu une source d'énergie verte fiable et prometteuse.

Aujourd'hui, plusieurs projets d'installation sont en cours dans la région, avec un dimensionnement adapté, des professionnels qualifiés, des coûts maîtrisés et un impact carbone assuré. Notre AMI vise à multiplier ces projets et lancer une nouvelle dynamique permettant :

1. Aux résidents des logements sociaux de faire des économies sur leurs factures d'eau chaude, luttant ainsi contre la précarité énergétique
2. Aux organismes de logement social de diminuer leur dépendance au gaz et leurs émissions de carbone.

Pour bénéficier des aides et de l'accompagnement de l'ADEME, les projets d'installation doivent représenter une surface de 25 m² minimum. Ils doivent donc concerner un minimum de 20 logements individuels ou 30 logements collectifs. Les projets d'installation sont possibles dans le cadre d'une opération de rénovation comme en construction neuve.

3. Champ d'intervention du CD2E

Le tableau suivant présente les différentes étapes d'un projet solaire thermique et l'accompagnement que le CD2E peut proposer aux manifestations d'intérêt retenues :

Etapes du projet	Accompagnement du CD2E
Elaboration du cadre du projet	Etude du patrimoine, visites de sites et sélection des plus prometteurs
Etude de pré-faisabilité	Rédaction gratuite de l'étude de pré-faisabilité : analyse des besoins, estimation de la production et des retombées économiques
Etude (payante) de faisabilité par un bureau d'études	a. Mise en relation avec un BE certifié auprès duquel nous pouvons jouer un rôle de tiers de confiance b. Aide à l'obtention de la subvention de 70% du Fonds Chaleur
Lancement des travaux	Mise en relation avec des installateurs certifiés et aide au dépôt du dossier au Fonds Chaleur
Suivi des travaux	Rôle d'intermédiaire entre les différents acteurs et préparation à une mise en service dynamique
Exploitation de l'installation	Mise en relation avec un exploitant et formalisation de la maintenance

4. Eligibilité

Tout organisme de logement social, OPH ou bailleur social, actif dans les Hauts-de-France est éligible à candidater à cet AMI.

Les projets envisagés doivent se situer dans le territoire des Hauts-de-France et concerner au moins 30 logements, individuels ou collectifs.

5. Modalités et critères de sélection

Cet appel à manifestations d'intérêt vise à accompagner jusqu'à 5 projets dans le logement social. Un même organisme peut proposer plusieurs projets distincts.

Nous demandons que toute manifestation d'intérêt soit faite via le court formulaire de contact ci-après, à retourner par mail ou courrier.

Si le nombre de manifestations d'intérêt dépasse nos capacités nous privilégierons :

- Les manifestations d'intérêt les plus **détaillées**. Toute information sur votre vision, votre patrimoine ou vos objectifs est un atout.
- Les projets au meilleur **impact carbone** (grand nombre de logements, chauffage polluant...)
- Les projets les plus **opportuns** : plus les installations sont simples et regroupées, plus le projet est opportun.